
**RÉSUMÉ DE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DU PROJET
DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRICILES
(RÉTENUES D'EAU – BASSINS D'ORAGE) SUR LE SITE DE FALAMA DANS LA
PRÉFECTURE DE SIGUIRI**

Titre du projet : Programme Intégré de Développement et d'Adaptions au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-BN)

Numéro du projet : P-Z1-C00-067

Pays : Guinée

Division : AHAI

Source de Financement : Banque Africaine du Développement (BAD)

RESUME NON TECHNIQUE DE L'EIES

Le sommaire exécutif du rapport d'EIES doit contenir les informations suivantes :

0. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES

Le présent chapitre constitue le résumé non technique de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) (équivalent, pour un projet de catégorie B) du sous-projet de réhabilitation des retenues d'eau et bassins d'orage de la plaine de Falama, préfecture de Siguiri, région de Kankan. Il présente, en langage accessible, les principaux éléments du rapport complet : description du sous-projet, état initial du site, cadre légal et institutionnel, impacts majeurs, résultats des consultations publiques et Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

0.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SOUS-PROJET

0.1.1 BUT

Le sous-projet s'inscrit dans la composante Guinée du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN), financé par un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD, N° 2100150041243) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il vise à réhabiliter et à renforcer les infrastructures hydro-agricoles existantes, mais dégradées et sous-exploitées, de la plaine de Falama, afin de sécuriser la maîtrise de l'eau sur l'ensemble des 650 ha aménageables, de permettre une double culture annuelle (saison des pluies et contre-saison) et d'améliorer durablement les rendements agricoles, la résilience alimentaire et les revenus des populations bénéficiaires.

0.1.2 OBJECTIFS DU SOUS-PROJET

L'objectif global de la réhabilitation de la retenue de Falama constitue l'aménagement de périmètres irrigués, d'infrastructures de stockage et de conservation, de désenclavement (pistes et voies de desserte), de mises à marcher (marchés ruraux, aires de vente).

Spécifiquement, le sous-projet constitue

- ❖ Sécurisation alimentaire des personnes ;
- ❖ Augmentation et diversification des activités locales ;
- ❖ Réduction de l'exode rural par la fixation de la population autour des activités génératrices de revenus (transport, commerce, etc...) ;
- ❖ Amélioration de la condition de vie de la population par la réduction de la pauvreté ;
- ❖ Protection de l'environnement par le reboisement.

0.1.3 COMPOSANTES ET PRINCIPALES ACTIVITES

Le sous-projet comprend principalement :

- la réhabilitation du barrage en terre existant (rehausse de la digue) et de son ouvrage de prise d'eau en béton armé sur le cours d'eau Kolenda, affluent du fleuve Niger ;
- la construction d'une digue de protection circulaire sur tout le pourtour du périmètre (largeur en crête de 4,00 m) et sa répartition en quatre blocs séparés par des digues internes équipées d'ouvrages de régulation ;
- l'aménagement d'un réseau de distribution et de drainage (chenal, canal d'amenée, ouvrages de prise et de vidange) ;

- la réhabilitation de la piste d'accès existante (14 km), aménagée en terre puis rechargée en latérite ;
- un volet piscicole associé, valorisant trois mares existantes (0,15 à 0,52 ha), et un appui aux cultures maraîchères de contre-saison, notamment portées par les coopératives de femmes.

Les travaux techniques (ouvrages de mobilisation d'eau, vannes, piste d'accès, base-vie) seront réalisés par une entreprise adjudicataire, tandis que les aménagements de terre (digues de séparation, diguettes, planage des casiers) seront réalisés selon une approche à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) associant les communautés bénéficiaires. Le sous-projet se déroule en trois phases : préparatoire, travaux et exploitation.

0.1.4 ALTERNATIVES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'analyse des variantes a comparé l'option « sans projet » à l'option « avec projet », puis trois variantes techniques d'aménagement de la retenue. L'option sans projet a été écartée car elle n'apporterait aucune amélioration des conditions de vie et maintiendrait l'insécurité alimentaire. Parmi les variantes techniques (maîtrise totale de l'eau, maîtrise partielle, statu quo), la Variante A (maîtrise totale de l'eau, avec rehausse de la digue et pose d'une vanne de régulation) a été retenue : elle est la seule à permettre la double culture sur l'ensemble des 650 ha et offre la meilleure rentabilité agricole à moyen terme (durée de vie de l'ouvrage estimée à 20-25 ans), malgré un coût d'investissement et un risque social (déboisement d'environ 20 arbres dans l'emprise de la digue et des accès, conflits d'usage potentiels) plus élevés que la variante intermédiaire. Ces impacts différentiels sont pris en charge par les mesures d'atténuation du PGES.

Tableau RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES-1 : Comparaison des variantes techniques d'aménagement de la retenue d'eau de Falama

Critère	Variante A : Maîtrise totale de l'eau (digue rehaussée + vanne de régulation ; variante retenue dans le rapport)	Variante B : Maîtrise partielle de l'eau (épandage de crue contrôlé, sans rehausse significative de la digue)	Variante C : Statu quo (pas de réhabilitation)
Superficie sécurisée en saison sèche	650 ha, double culture possible	350-400 ha, une seule culture par an	0 ha (dégradation continue de l'ouvrage actuel)
Durée de vie de l'ouvrage	20-25 ans avec entretien régulier	10-15 ans, plus vulnérable aux crues exceptionnelles	Rupture probable de la digue existante à moyen terme

Critère	Variante A : Maîtrise totale de l'eau (digue rehaussée + vanne de régulation ; variante retenue dans le rapport)	Variante B : Maîtrise partielle de l'eau (épandage de crue contrôlé, sans rehausse significative de la digue)	Variante C : Statu quo (pas de réhabilitation)
Complexité d'exécution / maintenance	Élevée (vanne, génie civil, entretien spécialisé)	Modérée (technique plus simple, déjà maîtrisée localement)	Aucune, mais risque non maîtrisé
Perte de couvert végétal / déboisement	20 arbres abattus (zone d'emprise digue + accès)	8-10 arbres abattus	Aucun, mais pas de mesure de gestion du risque actuel
Volume de terres déplacées / mouvement de sol	Important (rehausse de digue)	Faible à modéré	Nul
Risque sécuritaire (rupture d'ouvrage)	Faible si entretien assuré	Faible (charge hydraulique moindre)	Élevé et croissant dans le temps
Conflits d'usage de l'eau agriculteurs/éleveurs	Risque accru (ressource plus disputée, double culture)	Risque modéré	Risque inchangé
Coût d'investissement	Élevé (à chiffrer : génie civil + vanne + canal)	Modéré ($\approx$ 40-50 % du coût de la variante A)	Nul
Coût d'entretien annuel	Élevé (vanne, ouvrage mécanisé)	Faible	Coût social croissant (perte de production)
Bénéfice agricole net estimé	Le plus élevé à terme	Intermédiaire	Nul, perte de capital productif

La Variante A (maîtrise totale de l'eau) est retenue malgré un coût d'investissement et un risque social plus élevés (conflits d'usage, déboisement), car elle seule permet la double culture sur l'ensemble des 650 ha et offre la meilleure rentabilité agricole à moyen terme. Les impacts

différentiels identifiés (déboisement, mouvements de terre, risque de conflit sur la ressource) sont pris en charge par les mesures d'atténuation du PGES.

0.2. DESCRIPTION DU SITE ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX MAJEURS DE LA ZONE

0.2.1 LOCALISATION DE LA ZONE DU PROJET ET DU SITE

Le site est situé dans le district de Falama, à 12 km du chef-lieu de la commune urbaine de Siguiri (préfecture de Siguiri, région administrative de Kankan). Il est alimenté par le Kolenda, affluent du fleuve Niger. La plaine est déjà partiellement aménagée (ouvrages hérités d'un aménagement antérieur) et exploitée par les riverains, notamment sous forme de périmètres maraîchers et de cultures communautaires.

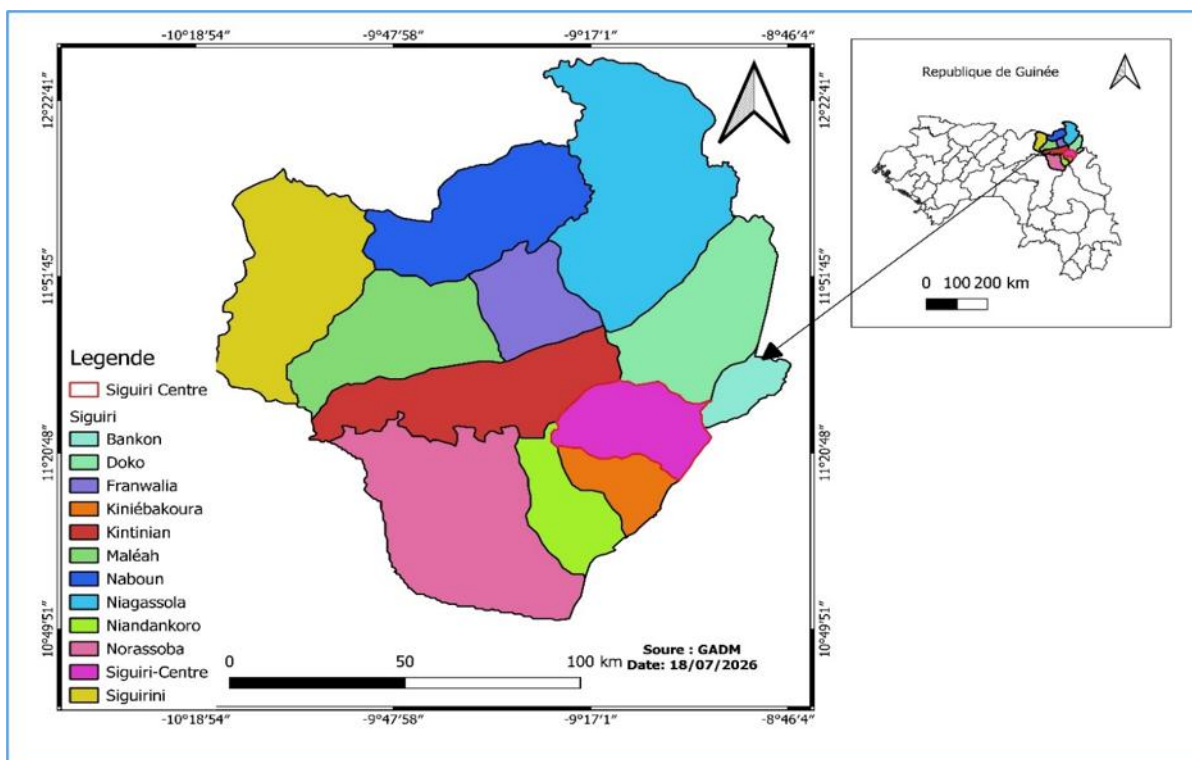


Figure RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES-1- Localisation de la préfecture de Siguiri dans la République de Guinée et ses sous-préfectures (source administrative : Database of Global Administrative Areas, traitement : SERTAS/CEFCOD/BEDRU,2026)

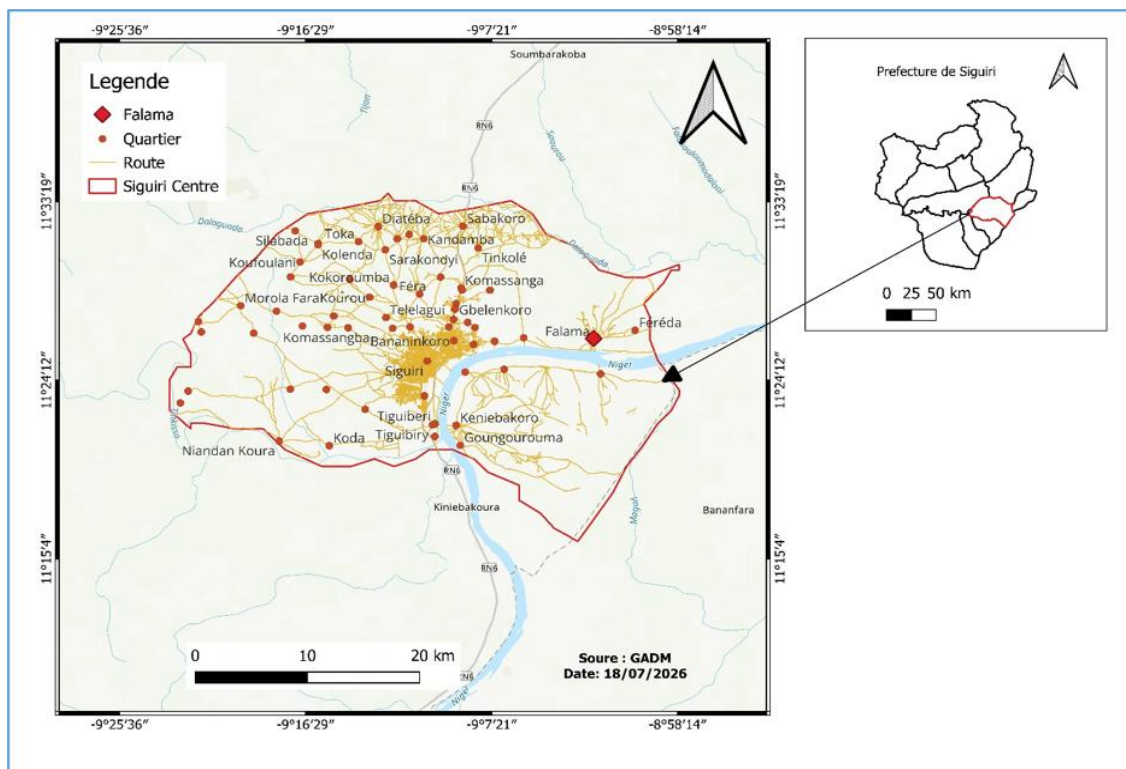


Figure RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES-2- Détail local du site de Falama, préfecture de Siguiri (réseau routier et localités), (source administrative : Database of Global Administrative Areas, traitement : SERTAS/CEFCOD/BEDRU,2026)

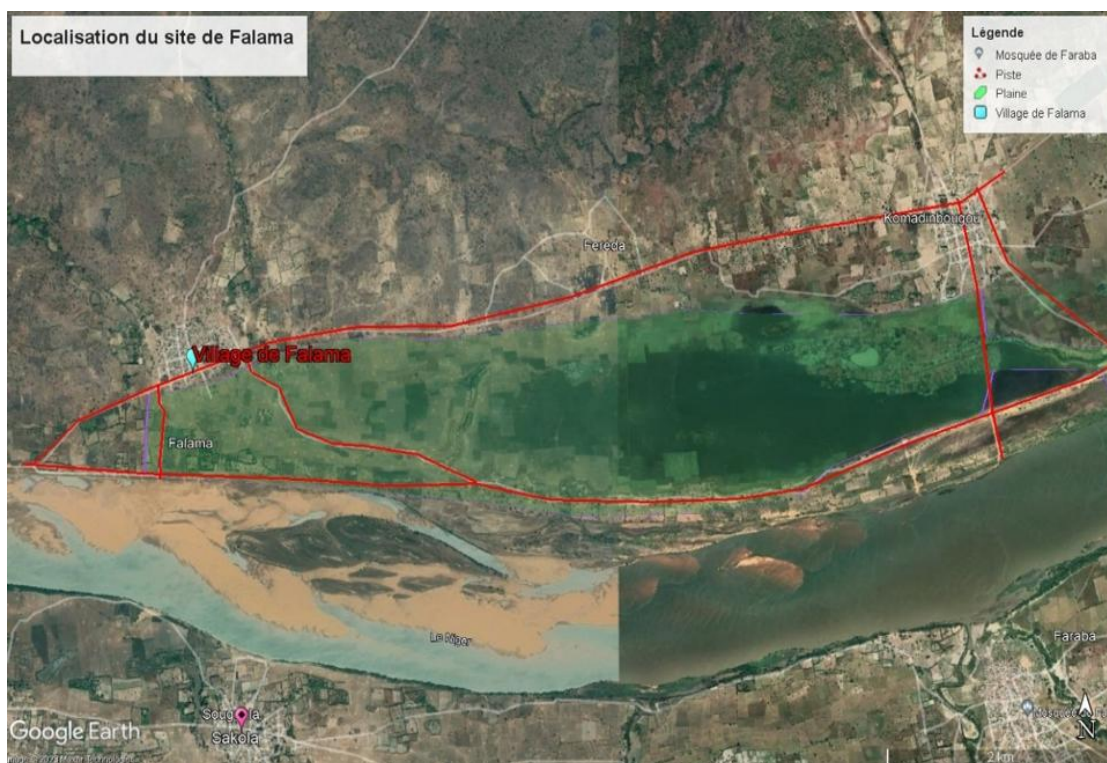


Figure RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES-3- Carte de localisation du site du projet (la plaine de Falama), source : collecte de données SERTAS/CEFCOD/BEDRU, avril 2023.

0.2.2 COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES VALORISEES (ETAT SANS PROJET)

- Milieu physique : climat soudano-guinéen à alternance de saisons sèches et humides, sols alluviaux à contraintes pédologiques (drainage, fertilité), régime hydro-climatique variable ; le site n'est concerné par aucun risque de crue majeur documenté au-delà du dimensionnement de l'évacuateur de crue.
- Milieu biologique : formations de savane boisée et lambeaux de galerie forestière le long du Kolenda (caïlcédrat, vène/Pterocarpus, karité, néré, espèces hygrophiles) ; faune commune de savane et avifaune diversifiée ; aucune aire protégée ni site Ramsar sur l'emprise ; populations de grande faune emblématique (chimpanzé, lion, éléphant) confinées à plus de 100 km, dans le Parc National du Haut Niger.
- Milieu humain et foncier : terres régies par le droit coutumier, gérées de manière lignagère et communautaire par quatre familles autochtones (Traoré, Dandouman, Moussala, Djoumansylla) ; l'ensemble des sites du sous-projet a fait l'objet de dons des communautés hôtes, formalisés par des attestations de cession ; présence d'abris temporaires (huttes de campement agricole) et de cultures dans l'emprise des travaux.
- Vulnérabilité socioéconomique : structures familiales élargies (taille moyenne de 31 personnes par unité de production agricole), forte proportion de chefs de ménage analphabètes (80 %) et de femmes cheffes de ménage (73 %), dépendance aux aléas climatiques et accès limité aux marchés et aux financements.

L'occupation actuelle du sol (carte d'occupation du sol 2025 et indice d'eau NDWI, disponibles au chapitre VI et à la Figure 1 du rapport principal) confirme un usage agricole communautaire déjà établi sur la plaine, un couvert de savane boisée et de galerie forestière en périphérie, et l'absence d'urbanisation dense sur l'emprise du sous-projet. La carte d'occupation du sol 2025 (Dynamic World, 10 m, Figure 19) fournit l'état de référence de la couverture végétale et des usages actuels du sol sur la préfecture de Sigouri. Elle permet d'estimer le coefficient de ruissellement du bassin versant contributif du Kolenda (fonction de la part de couvert boisé, de savane, de cultures et de sol nu) et de documenter les usages actuels de la plaine de Falama et de ses abords (cultures communautaires notamment, cf. 4.2), préalable à l'évaluation des impacts et des besoins éventuels de compensation.

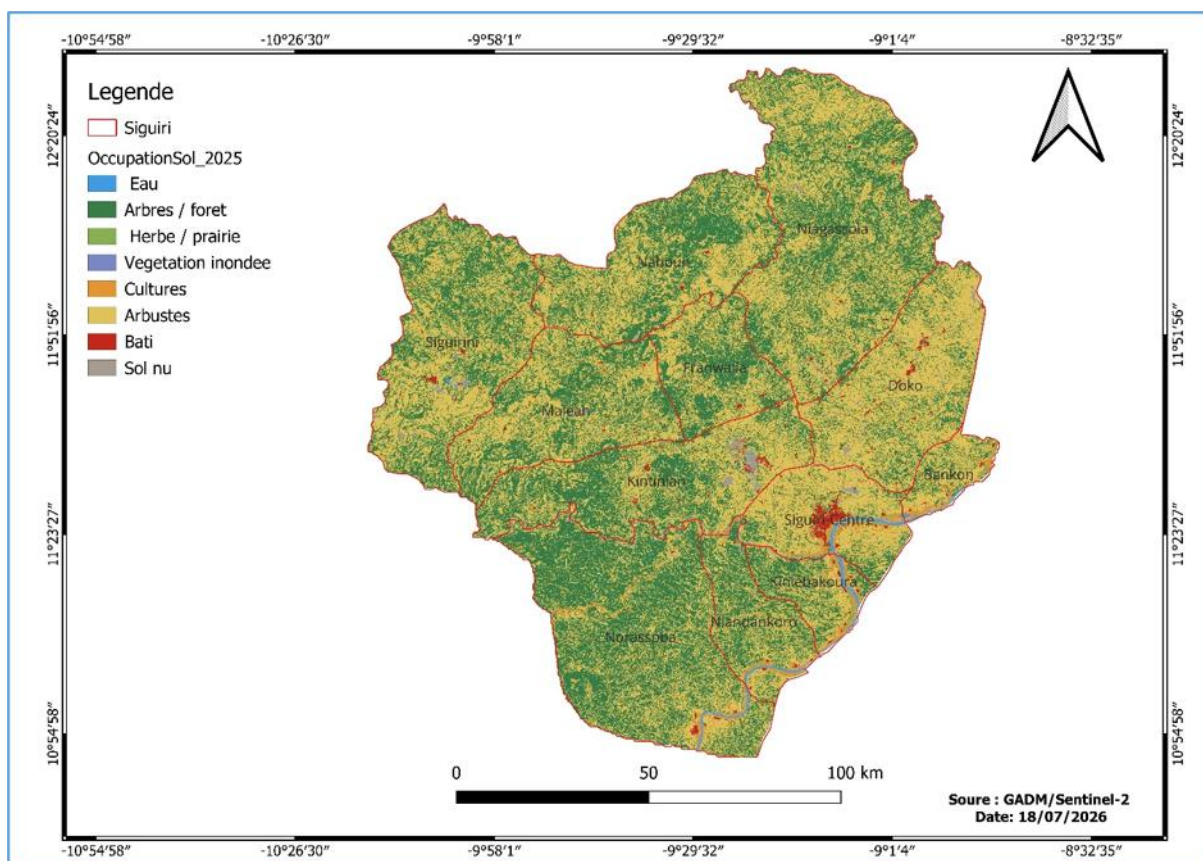


Figure RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES-4- Carte d'occupation du sol 2025, préfecture de Siguiri, traitement : SERTAS/CEFCOD/BEDRU, 2026).

L'indice normalisé d'eau (NDWI, Sentinel-2, 10 m) a été calculé à l'échelle de la préfecture (Figure 20) puis zoomé sur le secteur de Siguiri-Centre / Falama (Figure 21), afin d'identifier précisément l'étendue actuelle des surfaces en eau et des zones humides le long du Kolenda. Cette information est directement exploitable pour le projet : elle permet de localiser le lit mineur actuel du cours d'eau, d'apprécier l'emprise des zones potentiellement inondables en période de crue, et de fournir un état de référence (année 2025) pour le suivi diachronique de l'évolution du plan d'eau après mise en service de la retenue. Le NDWI caractérise uniquement la présence et l'emprise spatiale de l'eau ; il ne renseigne ni sur sa qualité physico-chimique ni sur sa qualité microbiologique et ne constitue donc pas, à lui seul, l'état zéro requis pour le suivi de la qualité de l'eau.

Mesure préalable obligatoire de l'état zéro de la qualité de l'eau. Avant tout démarrage des travaux, l'UNCP-PIDACC fera réaliser par un laboratoire agréé une campagne de référence sur au moins trois stations d'eaux de surface (amont, droit du site et aval) et sur les points d'eau souterrains utilisés par les communautés dans la zone d'influence. Le protocole couvrira au minimum : température, pH, conductivité, turbidité, oxygène dissous, MES, DBO5, DCO, nitrates, nitrites, ammonium, phosphates, hydrocarbures totaux, pesticides pertinents au regard des usages, coliformes totaux, *Escherichia coli* et streptocoques fécaux. Le rapport de laboratoire précisera les coordonnées, dates, conditions hydrologiques, méthodes, limites de

détection, assurance qualité et chaîne de garde. Les résultats validés par l'AGEE et la DNH constitueront la référence opposable du suivi ; ils seront annexés au PGES avant l'émission de l'ordre de service. Le coût est imputé au poste « activités de suivi et de surveillance » de 68 927 140 GNF et devra être ventilé dans le plan annuel de travail et budget.

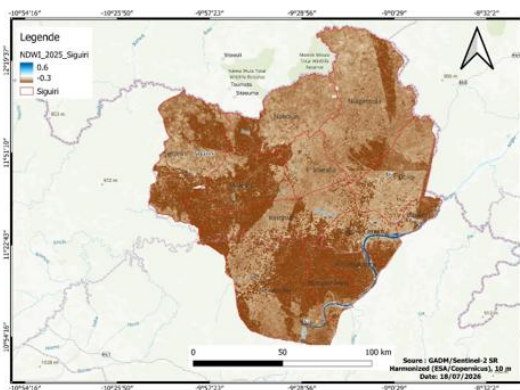


Figure RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES-5- Indice d'eau NDWI 2025, préfecture de Siguiri (Sentinel-2, 10 m)

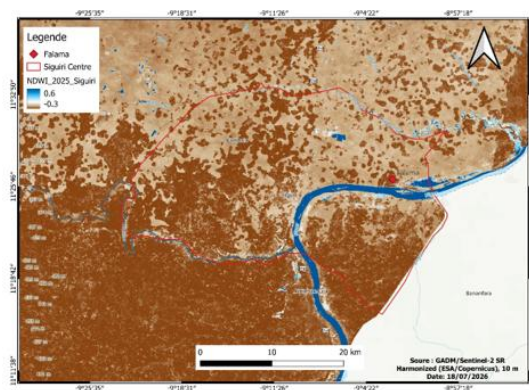


Figure RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES-6 - Indice d'eau NDWI 2025, zoom sur Siguiri-Centre / site de Falama (Sentinel-2, 10 m)

Traitement : SERTAS/CEFCOD/BEDRU, 2026)

En l'absence du projet (situation de référence), la plaine resterait exposée à un déficit chronique de maîtrise de l'eau, à une agriculture de subsistance à faible rendement, à la poursuite de la dégradation des ouvrages existants (avec un risque croissant de rupture non maîtrisée de la digue actuelle) et à une pression continue sur la biodiversité locale, déjà affectée par l'exploitation du bois et l'orpaillage pratiqués dans la préfecture de Siguiri.

0.3. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

0.3. 1 CADRE LEGAL NATIONAL

Les travaux/activités du sous-projet seront réalisés en conformité avec la réglementation nationale notamment :

- Constitution du 26 septembre 2025 (art. 30 : droit de toute personne à un environnement sain et équilibré)
- Loi L/2019/0034/AN/ du 04 juillet 2019 portant Code de l'environnement ;
 - Loi L/2017/060/AN du 22 décembre 2017 portant Code forestier, promulguée par le Décret D/2017/338/PRG/SGG du 28 décembre 2017 (art. 120 à 134 : autorisation de défrichement, reboisement compensatoire, protection des espèces en péril) ;
 - Code Foncier et Domanial, Ordonnance N°0/092/019/PRG/SGG/92 du 30 mars 1992 (art. 1 et 2 : droit de propriété ; art. 39 : reconnaissance de l'occupation ; art. 55 : expropriation pour cause d'utilité publique ; art. 69 : indemnisation préalable) ;

-
- Loi du 13 juillet 1998 portant Code de l'urbanisme (art. 121.19 et 121.23 : protection des espaces agricoles et des arbres existants) ;
 - Loi L/214/072/CNT du 10 janvier 2014 portant Code de travail ;
 - L/2017/040/AN du 26 mai 2017 portant Code révisé des collectivités locales (2006 et révisé en 2017) ;
 - Loi L/94/006/CTRN du 14 février 1994 instituant le Code de la sécurité sociale ;
 - L/97/021/AN du 19 juin 1997 portant Code de la santé publique ;
 - Arrêté ministériel 2015/342/MIPMEPSP/CAB du 27 février 2015 fixant les normes guinéennes de rejets atmosphériques, de bruit et de rejets des eaux dans le milieu naturel

L'un des textes fondamentaux d'application du Décret D/2019/221/PRG/SGG est l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 5 Mai 2023, portant procédure administrative d'évaluations environnementales qui stipule (en son article 3) en ce qui concerne l'EIES : l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) ou Notice d'impact environnemental et Social (NIES) est une procédure administrative et technique qui permet l'identification, l'examen et l'évaluation préalable des impacts potentiels positifs et négatifs qu'une activité ou qu'un sous-projet envisagé peut avoir sur son milieu d'insertion.

0.3.2. CADRE LEGAL INTERNATIONAL

La Guinée a signé plusieurs accords et conventions internationaux applicables au sous-projet. Compte tenu du financement de la Banque africaine de développement (BAD) et du référentiel retenu pour cette opération, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux sont conduites conformément au Système de sauvegardes intégré de 2013, structuré autour de cinq Sauvegardes opérationnelles. Lorsque les exigences nationales et celles de la BAD diffèrent, la mesure offrant le niveau de protection environnementale et sociale le plus élevé est retenue, sous réserve de sa compatibilité avec le droit national.

❖ Principales Politiques environnementales et sociales adoptées par la BAD

La BAD a adopté un ensemble de procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) en 2001 et une politique révisée sur l'environnement en 2004. Ces politiques ont servi de base aux sauvegardes environnementales et sociales actuelles de la Banque, qui énoncent les exigences relatives au niveau approprié d'évaluation environnementale et sociale et aux mesures de gestion visant à atténuer les risques liés aux projets.

❖ Système de sauvegardes intégré de la BAD (SSI 2013)

Le SSI 2013 encadre l'identification, l'évaluation, la prévention, la réduction, l'atténuation, la compensation et le suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux sur l'ensemble du cycle du projet. Il comprend la déclaration de politique et cinq Sauvegardes opérationnelles applicables aux emprunteurs, complétées par les procédures d'évaluation environnementale et sociale et les orientations de la Banque.

-
- Mieux harmoniser les sauvegardes avec les nouvelles politiques et stratégies de la Banque, y compris la nouvelle stratégie décennale de la Banque (2013-2022) ;
 - Adopter les bonnes pratiques internationales, y compris sur le changement climatique ;
 - Adapter la mise en œuvre des politiques à une gamme évolutive de produits de prêts et de modalités de financement novatrices ;
 - Travailler à une meilleure harmonisation des pratiques de sauvegarde parmi les institutions financières multilatérales ;
 - Adapter les méthodes de sauvegarde à divers clients ayant des capacités différentes ;
 - Améliorer les processus internes et l'affectation des ressources.

Sauvegardes opérationnelles du SSI 2013 déclenchées par le sous-projet

Le criblage du sous-projet de Falama conclut au déclenchement des cinq Sauvegardes opérationnelles du SSI 2013. Les justifications propres au sous-projet sont présentées dans le tableau dédié du cadre juridique et institutionnel.

- SO 1 : Évaluation Environnementale et Sociale,
- SO 2 : Réinstallation involontaire ;
- SO 3 : Biodiversité, Ressources renouvelables et services écosystémiques,
- SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ;
- SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

❖ Principaux accords et conventions internationaux

Ces accords multilatéraux sur l'environnement à prendre en compte durant la mise en œuvre de ce projet sont :

- Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 à Rio de Janeiro, Brésil et entrée en vigueur le 29 décembre 1993 ;
- Convention-cadre sur les changements climatiques adoptée le 9 mai 1992 à New York ;
- Protocole de Kyoto adopté après la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est entré en vigueur en février 2005 ;
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone entrée en vigueur en septembre 1992 ;
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone signé le 16 septembre 1987 et entré en vigueur le 1er janvier 1989 ;
- Conventions OIT ratifiées par la Guinée, notamment la Convention 148 sur le milieu du travail (pollution de l'air, bruit et vibration), la Convention 143 sur les travailleurs migrants, la Convention 100 sur l'égalité de rémunération, la Convention 119 relative à la protection des machines, la Convention 142 sur la mise en valeur des ressources humaines et la Convention relative à la protection de la maternité ;
- Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée à Alger le 15 septembre 1968, entrée en vigueur le 16 juin 1969. Remplacée par la Convention de Maputo adoptée le 11 juillet 2003.

0.3.3. CADRE INSTITUTIONNEL

Les principales responsabilités institutionnelles sont réparties comme suit :

- Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH) : Maître d'Ouvrage, promoteur du sous-projet et garant du respect des engagements de la NIES;
- Unité Nationale de Coordination du Programme (UNCP-PIDACC) : Maître d'Ouvrage délégué, coordination générale, mise en œuvre du PGES et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) / AGEE : validation des Termes de Référence, approbation de la NIES, supervision et contrôle des procédures d'évaluation environnementale ;
- Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) et Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) : appui technique sur les ouvrages hydro-agricoles et hydrauliques ;
- Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) et Comité Préfectoral de Suivi Environnemental et Social (CPSES) : suivi environnemental et social de la mise en œuvre du PGES sur le terrain ;
- Collectivités territoriales et Direction Préfectorale de l'Agriculture (DPA) de Siguiri : appui à l'information et à la sensibilisation, ajustement du plan de fumure, gestion de proximité des aménagements ;
- Entreprise adjudicataire des travaux : mise en œuvre des mesures E&S contractuelles et des clauses Environnement-Santé-Sécurité au Travail (ESST) sur le chantier
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (tutelle de la Commune Rurale de Falama)
- Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (respect des droits des travailleurs de chantier)
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, à travers ses structures déconcentrées de Siguiri
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, tutelle de l'Institut de Recherche Environnementale de Guinée (IREG)
- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), en cas d'incident majeur affectant les ouvrages de retenue
- Ministère des Mines et de la Géologie, pour la cohérence avec les titres miniers existants dans la préfecture de Siguiri .

0.4. PRINCIPAUX RISQUES & IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

L'évaluation identifie des impacts positifs et négatifs sur l'ensemble des phases du sous-projet.

Les principaux impacts positifs sont :

- La création d'emplois temporaires et permanents par le recrutement de la main-d'œuvre locale et qualifiée lors des travaux de chantier et de la phase d'exploitation ;
- La redynamisation de l'économie locale et la réduction de la pauvreté ;
- La réalimentation de la nappe phréatique dans les zones du projet ;

-
- L'augmentation et la diversification des revenus des populations de la zone du projet à travers le développement de certaines activités socioéconomiques.

Les principaux impacts négatifs, quantifiés lorsque les données le permettent, sont :

- Perte de 20 arbres ;
- Production des déchets ;
- Émission de bruit ;
- Soulèvement de poussières ;
- Risque d'accident de travail
- Développement des affections auditives et respiratoires ;
- Risque d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (EAS/HS) lié à l'afflux de main-d'œuvre extérieure ;
- Dégradation des sols liée à l'usage d'intrants et de pesticides en phase d'exploitation ;
- Réduction de la ressource en eau et eutrophisation liées à une irrigation excessive en phase d'exploitation ;
- Maladies hydriques et cardiovasculaires (paludisme, bilharziose, dysenterie, etc.) liées à la présence permanente d'eau d'irrigation et à l'usage de pesticides ;
- Risque de conflits sociaux liés à la divagation des animaux et à l'usage de l'eau ;
- Émissions de gaz à effet de serre (méthane issu de la riziculture).

Une analyse des impacts cumulatifs à l'échelle du bassin du Kolenda et de la composante Guinée du PIDACC/BN a également été conduite : elle porte notamment sur les prélèvements d'eau cumulés (agricoles, miniers et domestiques), la qualité de l'eau (apports d'azote, de phosphore et de pesticides, conjugués aux rejets miniers), la dynamique sédimentaire, les formations ripicoles, la faune aquatique, la santé publique et la cohésion sociale et foncière. Ces effets cumulatifs relèvent de l'échelle du programme et seront suivis dans le cadre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PIDACC/BN, en lien avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

0.5. CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Des consultations publiques ont été organisées en 2023 dans deux localités concernées par le sous-projet. :

Lieux	Dates	Parties prenantes	Risques & impacts présentés	Préoccupations soulevées	Réponses apportées par le bureau
Siguiri (chef-lieu de la préfecture)	Mars 2023	- Collectivités territoriales ; - Préfet ; - Services techniques déconcentrés (Agriculture, Élevage, Environnement) ; 15 participants (8 hommes, 7 femmes)	- Présentation du sous-projet de réhabilitation de la retenue d'eau de Falama ; - insuffisance des connaissances sur les techniques de gestion des parcs modernes ; - non-implication des services techniques dans la	- Le non-respect des engagements ; - le retard dans l'exécution du projet ; - l'exclusion des autorités locales dans la mise en œuvre du projet ; - la nécessité de prendre des dispositions en cas de noyade ; - le respect du délai des travaux ; - le développement de l'élevage et la création d'emplois ;	- Éviter les fausses promesses et respecter les engagements ; - respecter le délai d'exécution de la réhabilitation des retenues ; - impliquer les autorités locales dans la mise en œuvre du projet ; - renforcer les capacités des acteurs pour la maîtrise des techniques de gestion des parcelles aménagées ;

Lieux	Dates	Parties prenantes	Risques & impacts présentés	Préoccupations soulevées	Réponses apportées par le bureau
			réalisation des activités du projet.	• l'amélioration du revenu des éleveurs ; • l'exportation des aliments pour la nourriture humaine et pour le bétail.	• appuyer les producteurs dans l'accès aux intrants, aux semences et aux crédits ; • impliquer les services techniques dans la mise en œuvre des activités du sous-projet ; • définir les rôles et responsabilités des services techniques de l'Agriculture.
Falama (district de Falama, CU de Siguiri, site	4 avril 2023, de 9h18 à 11h08 — date confirmée	• 10 participants nommément recensés et signataires sur la liste de présence (Annexe 2) : Boua Mory Condé (agent de génie rural), Modibo Traoré, Lansiné Traoré	• Manque de matériels ; • manque de formation sur les techniques de gestion des	• Consommation d'alcool et VBG signalées comme pratiques interdites localement (rappel	• Former les producteurs aux techniques culturales et à la gestion durable des infrastructures ;

Lieux	Dates	Parties prenantes	Risques & impacts présentés	Préoccupations soulevées	Réponses apportées par le bureau
du sous-projet)	par le procès-verbal manuscrit et la fiche signée en Annexe 2 (« l'An deux mille vingt-trois et le quatre avril... »).	(médecin traditionnel), Sotiba Traoré, Fakoloba Traoré (section préfectorale du génie rural), Domba Layo Traoré, Hansa Traoré (cultivateurs), Moussa Traoré (président du district adjoint), Abdoulaye Traoré (président du district), Saratamadou/Salatamadou Traoré ; présidée par M. Abdoulaye Traoré (président du district) ;	infrastructures ; retard dans l'exécution du projet.	des coutumes du district) ; - importance de l'aménagement pour un district menacé d'inondation à chaque saison pluvieuse ; - demande d'appui pour le curage du bassin de retenue d'eau et l'endiguement du lit du cours d'eau encombré ; - le développement de l'agriculture et de l'élevage, la réduction de la pauvreté ; - l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires ;	- appuyer les producteurs dans l'accès aux intrants et semences à temps, et en matériels agricoles ; - sécuriser les parcelles agricoles ; - respecter le délai d'exécution du projet ; - sensibiliser et former les agriculteurs à la gestion des conflits ; - donner la priorité au recrutement de la main-d'œuvre locale à compétence égale, en associant les

Lieux	Dates	Parties prenantes	Risques & impacts présentés	Préoccupations soulevées	Réponses apportées par le bureau
				- la sécurisation des superficies agricoles ; - les risques de dépravation des mœurs et des coutumes liés à l'afflux de main-d'œuvre extérieure (§0.5) ; - les risques d'accidents de circulation liés aux mouvements de camions et d'engins de chantier (§0.5) ; - le non-emploi des jeunes des localités riveraines (§0.5).	autorités locales aux décisions de recrutement (§0.5) ; - élargir et sécuriser les pistes d'accès au site pour réduire les risques d'accidents de circulation (§0.5) ; - séance clôturée par des prières et bénédictions pour la réussite du projet.

-
- à Siguiri, chef-lieu de la préfecture : rencontre avec le Préfet, les collectivités territoriales et les services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, environnement) 15 participants (8 hommes, 7 femmes) ;
 - à Falama, sur le site du sous-projet : rencontre avec les élus locaux (maires) et les populations riveraines, dont des femmes et des notables 25 participants (15 hommes, 10 femmes).

Les listes de présence et les procès-verbaux signés de ces séances sont joints en Annexe 2 du rapport principal. Compte tenu de l'envergure du sous-projet (650 ha aménagés, 14 km de piste d'accès) et du nombre de localités riveraines concernées, des consultations complémentaires ciblées, incluant l'ensemble de ces localités et des groupes vulnérables, sont prévues avant la validation finale du rapport. Des consultations complémentaires ciblées, incluant l'ensemble des localités riveraines et des groupes vulnérables, sont prévues avant la validation finale du rapport.

Les principales préoccupations exprimées par les parties prenantes ont porté sur :

- le non-respect des engagements pris et le retard éventuel dans l'exécution des travaux de réhabilitation ;
- l'exclusion des autorités locales et des services techniques du processus de mise en œuvre ;
- les risques d'accidents de circulation liés aux mouvements de camions et d'engins de chantier ;
- les risques de dépravation des mœurs et coutumes liés à l'afflux de travailleurs extérieurs ;
- le non-emploi des jeunes des communautés riveraines.

En réponse, les parties prenantes ont notamment formulé les recommandations suivantes, intégrées au PGES :

- accorder la priorité au recrutement de la main-d'œuvre locale, à compétences égales, et impliquer les autorités locales dans les décisions de recrutement ;
- élargir et sécuriser les pistes d'accès au site afin de réduire les risques d'accidents de circulation ;
- former les bénéficiaires aux techniques culturales et à l'entretien des ouvrages hydro-agricoles ;
- renforcer les capacités des acteurs locaux pour la gestion des parcelles aménagées et faciliter l'accès aux intrants, aux semences et au crédit.

Le Maître d'Ouvrage s'est engagé à prendre en compte ces attentes et préoccupations tout au long de la mise en œuvre du sous-projet, notamment à travers le Plan de Gestion Environnementale et Sociale et le Mécanisme de Gestion des Plaintes décrits ci-après.

0.6. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le PGES a pour objectif de définir, pour chaque impact significatif, les mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation et de bonification, les responsabilités de mise en œuvre, les indicateurs de suivi, le calendrier et le coût correspondant. Il intègre également le programme de surveillance et de suivi environnemental, le dispositif de rapportage, le Mécanisme de Gestion des Plaintes et les plans spécifiques requis par la réglementation nationale.

0.6.1

PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Tableau RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES-2 : extrait des paramètres de suivi de la performance environnementale (

Élément du milieu	Aspect à contrôler	Finalité	Moyen de contrôle	Périodicité	Durée de surveillance	Niveau de qualité à maintenir	Responsabilité	Coût prévisionnel
Phase de réhabilitation								
Sol	Existence de zones dénudées, ravinements, etc. ; humidité du sol	Éviter les dégâts physiques et les processus érosifs ; éviter le piétinement	Observation visuelle	Journalière	Phase de construction	Perte minimale des sols ; absence de piétinement et de dégâts	Entreprise des travaux / UNCP	Inclus dans le budget des travaux
Qualité des eaux et des sols	Gestion des déchets et rejets liquides et solides	Prévenir, éviter ou limiter la production de déchets et rejets	Observation visuelle des opérations ; contrôle des documents et autorisations ; inventaires des déchets et rejets	Journalière	Phase de construction	Respect de la législation en vigueur	Entreprise des travaux / UNCP	Inclus dans le budget des travaux
Végétation	Inventaire et enregistrement des incidences	Éviter les altérations	Observation visuelle	Hebdomadaire	Phase de construction	Minimiser l'altération ; assurer la restauration	Entreprise des travaux / UNCP	Inclus dans le budget des travaux
Faune	Inventaire et interprétation des incidences	Détecter les altérations possibles sur les	Observation visuelle	Hebdomadaire	Phase de construction	Minimiser l'altération de la faune, en	Entreprise des travaux / PIDACC	Inclus dans le budget des travaux

	; conception de mesures correctrices ciblées	espèces (comportement, sinistralité)				particulier des espèces à forte valeur écologique		
Danger, risques et santé publique	Qualité du site de construction ; sécurité au travail	Prévenir et éviter tout accident	Suivi permanent ; contrôle des documents de sécurité ; enregistrement des indicateurs ; observation visuelle	Journalière	Phase de construction	Zéro accident et zéro sinistre ; respect de la législation en vigueur	Entreprise des travaux /PIDACC	Inclus dans le budget des travaux
Qualité de l'air	Émissions ; état d'entretien des engins et véhicules	Contrôler l'état de maintenance des engins	Révision des fiches d'inspection technique	À chaque entrée de nouvel engin sur le chantier	Phase de construction	Engins et en état parfait d'entretien	Entreprise des travaux /PIDACC	Inclus dans le budget des travaux
Milieu humain	Perception des riverains vis-à-vis du sous-projet	Établir et maintenir un canal de communication ; détecter et traiter les inquiétudes et plaintes	Communication avec les autorités municipales et les riverains	Trimestrielle et à chaque incident anormal	Phase de construction	Communication fluide	Entreprise des travaux /PIDACC	Inclus dans le budget des travaux
Phase d'exploitation								
Faune	Perturbation des habitats naturels environnants	Identifier les problèmes possibles et définir, si nécessaire, des	Observations visuelles	Mensuelle	Première année d'exploitation	Réponse immédiate en cas de problème	PIDACC	Inclus dans le budget de fonctionnement

		mesures correctrices						
Végétation	Évolution des actions de protection (reboisement des zones affectées)	S'assurer de l'accomplissement des objectifs de protection	Observation visuelle	Mensuelle	Première année d'exploitation	Accomplissement des critères d'intervention	PIDACC	Inclus dans le budget de fonctionnement
Général	Instauration des mesures correctives prévues pour cette phase	Assurer l'accomplissement des objectifs de prévention, de minimisation des impacts et de restauration	Suivi in situ des actions	Au moment de l'instauration	Première année d'exploitation	Zéro dérive et zéro non-conformité	PIDACC	Inclus dans le budget de fonctionnement
Général	Efficacité de l'ensemble des mesures correctives	Identifier et corriger les incidences possibles	Observation visuelle	Mensuelle	Première année d'exploitation	Efficacité des mesures correctrices	PIDACC	Inclus dans le budget de fonctionnement

0.6.2 MATRICE DU PGES

La matrice complète du PGES contient les impacts de type pollution, perte de couvert végétal ou vulnérabilité économique, également couverts par le PGES.

Tableau RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA NIES-3 : Matrice du Plan de gestion environnementale et sociale du sous-projet de Falama dans la préfecture de Siguiri

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
Pollution du sol par les déchets de tout type (déchets inertes, déjections humaines, résidus de nourriture) issus des travaux de nettoyage et du fonctionnement de la base-vie	Doter le chantier de poubelles spécifiques pour la pré-collecte et le tri des déchets solides	Nombre et emplacement des poubelles installées, conformes au plan de gestion des déchets	Préparation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Assurer l'enlèvement régulier des déchets solides produits, par des structures agréées	Fréquence des enlèvements et bordereaux de suivi délivrés par les structures agréées	Préparation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Doter le site de toilettes mobiles	Nombre de toilettes mobiles installées rapporté	Préparation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
		à l'effectif du chantier				
Destruction de la végétation ligneuse et herbacée (perte d'une vingtaine de pieds d'arbres et arbustes d'espèces locales) sur la piste d'accès et l'emprise du site	Réaliser les coupes d'arbres dans l'emprise du site sous la supervision du service des Eaux et Forêts de la zone du sous-projet	Autorisation de coupe délivrée et présence effective des Eaux et Forêts lors des opérations	Préparation	Entreprise des travaux	Services des Eaux et Forêts / Mission de contrôle	PM
	Réaliser un reboisement compensatoire de 100 plants d'espèces locales, correspondant au ratio minimal de cinq plants installés pour un arbre affecté (1:5), sous réserve de validation de l'inventaire contradictoire avant travaux	Inventaire initial validé; 100 plants installés au minimum; ratio $\geq$ 1:5; taux de survie $\geq$ 80 % à 12 mois et regarnissage jusqu'à atteinte de la cible	Préparation	Entreprise des travaux	Services des Eaux et Forêts / AGEE	Inclus dans le poste « mesures d'atténuation et de compensation » (238 171 050 GNF); ventilation détaillée à intégrer au DAO avant lancement des travaux
Migration de la faune par perte d'habitat	Interdire toute pratique de chasse sur le chantier	Clause d'interdiction de	Préparation	Entreprise des travaux	AGEE	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
naturel liée aux travaux de terrassement et de construction, et perturbation par le bruit du chantier		chasse inscrite au règlement intérieur du chantier et affichée sur site				
	Éviter les habitats naturels et les gîtes pendant le débroussaillage des emprises	Repérage préalable des gîtes sensibles et balisage des zones à éviter avant débroussaillage	Préparation	Entreprise des travaux	AGEE	PM
Pollution de l'air ambiant par l'émission de particules (sables, graviers) et de gaz d'échappement lors des travaux de préparation et de terrassement	Doter tous les usagers d'équipements de protection individuelle appropriés (cache-nez) et veiller à leur port effectif	Taux de port effectif du cache-nez constaté lors des inspections	Préparation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Assurer que les matériaux transportés par les camions sont recouverts de bâches pour éviter l'émission de particules	Taux de camions bâchés constaté lors des contrôles inopinés	Préparation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Sensibiliser les chauffeurs sur la nécessité d'arrêt systématique du moteur en cas de non-circulation du	Nombre de séances de sensibilisation tenues et liste d'émargement des chauffeurs	Préparation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
	camion, de l'engin ou du véhicule					
Augmentation du niveau de bruit liée au déplacement des camions de transport de matériaux et aux travaux d'installation de la base-vie	Doter les ouvriers d'équipements de protection individuelle (bouchons d'oreille) et veiller à leur port effectif	Taux de port effectif des bouchons d'oreille constaté lors des inspections	Préparation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
Conflit lié au non-emploi de la main-d'œuvre locale, en cas de recours privilégié à une main-d'œuvre extérieure	Accorder la priorité au recrutement des ouvriers locaux	Proportion de main-d'œuvre locale recrutée sur l'effectif total du chantier	Préparation	Entreprise des travaux	PIDACC / Mairies concernées	PM
Conflits sociaux liés à un défaut d'information des populations riveraines sur le démarrage des travaux	Organiser des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit de la population riveraine	Nombre de séances réalisées ; rapports disponibles	Préparation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle / UNCP-PIDACC, CPSES, AGE, DNGR	17 910 000 GNF (2 041 USD).
Perte d'abris temporaires (hutes de campement) et	Réaliser un recensement contradictoire des personnes et des biens affectés dans	Procès-verbal de recensement contradictoire	Préparation	PIDACC (maître d'ouvrage)	CPSES / Mission de contrôle	PM (intégré au budget de réinstallation)

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
d'avoirs des exploitants installés dans l'emprise du projet	l'emprise du projet avant le démarrage des travaux	signé par les parties, disponible avant travaux				
	Indemniser les personnes affectées au coût de remplacement de leurs biens, y compris en l'absence d'objection exprimée par les personnes concernées	Nombre de personnes indemnisées rapporté au nombre de personnes recensées, avant démarrage des travaux	Préparation	PIDACC (maître d'ouvrage)	CPSES	Selon barème d'indemnisation à déterminer (PM à ce stade) ; une provision de 60 000 000 GNF (6 838 USD) est réservée à ce titre au budget global du PGES (§0.6.9, Tableau 5 : « Provision pour l'indemnisation des personnes affectées (PAR simplifié) »).
	Élaborer un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) simplifié, ou un Plan Succinct de Réinstallation si le nombre de personnes	PAR / Plan Succinct de Réinstallation élaboré, validé et mis en œuvre	Préparation	PIDACC (maître d'ouvrage)	CPSES	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
	affectées est égal ou supérieur à 50	avant le démarrage des travaux				
Pollution du sol par les déchets de tout type (déchets inertes, déjections humaines, résidus de nourriture) produits sur le chantier	Doter le chantier de poubelles spécifiques pour la pré-collecte et le tri des déchets solides	Nombre et emplacement des poubelles installées, conformes au plan de gestion des déchets	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Assurer l'enlèvement régulier des déchets solides produits, par des structures agréées	Fréquence des enlèvements et bordereaux de suivi délivrés par les structures agréées	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Doter le site de toilettes mobiles	Nombre de toilettes mobiles installées rapporté à l'effectif du chantier	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	Inclus au cahier des charge
Pollution de l'air ambiant par l'émission de particules et de gaz d'échappement lors du transport des	Doter tous les usagers d'équipements de protection individuelle appropriés (cache-nez) et veiller à leur port effectif	Taux de port effectif du cache-nez constaté lors des inspections	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
matériaux de construction	Assurer que les matériaux transportés par les camions sont recouverts de bâches	Taux de camions bâchés constaté lors des contrôles inopinés	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Sensibiliser les chauffeurs sur la nécessité d'arrêt systématique du moteur en cas de non-circulation	Nombre de séances de sensibilisation tenues et liste d'émargement des chauffeurs	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
Augmentation du niveau de bruit liée au déplacement des camions de transport de matériaux	Doter les ouvriers d'équipements de protection individuelle (bouchons d'oreille) et veiller à leur port effectif	Taux de port effectif des bouchons d'oreille constaté lors des inspections	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Respecter les heures de repos (entre 13h et 15h) conformément aux exigences du Code du Travail	Absence de travaux bruyants constatée entre 13h et 15h lors des contrôles	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
Conflit lié au non-emploi de la main-d'œuvre locale	Accorder la priorité au recrutement des ouvriers locaux	Proportion de main-d'œuvre locale recrutée sur l'effectif total du chantier	Travaux	Entreprise des travaux	PIDACC / Mairies concernées	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
Altération qualitative des eaux de surface par le creusement, le prélèvement d'eaux pour les travaux et la mauvaise gestion des déchets du chantier	Limiter les risques de rejet excessif de sédiments dans les eaux de surface, d'instabilité (éboulement) et d'impact excessif sur l'occupation du sol	Absence de rejet direct de sédiments constatée dans les cours d'eau lors des inspections	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle / AGEЕ	PM
Infiltration rapide de la pollution vers la nappe phréatique, du fait du caractère hydromorphe du sol, par le rejet non contrôlé des déchets produits lors de l'aménagement de l'espace de stockage des matériaux	Aménager des espaces étanches pour abriter les ateliers techniques	Ateliers techniques réceptionnés sur aire étanche avant mise en service	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle / AGEЕ	PM
	Construire des toilettes répondant aux normes d'hygiène dans la base-vie et sur les sites de rassemblement du personnel	Toilettes réceptionnées conformes avant occupation de la base-vie	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Mettre en place une cuve étanche pour le stockage des huiles usagées	Cuve étanche installée et volume d'huiles usagées collecté suivi	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle / AGEЕ	PM
Altération de la qualité de l'air du chantier par les poussières et les gaz lors des terrassements,	Éviter autant que possible les travaux bruyants aux heures de repos (12h-14h et au-delà de 17h30)	Absence de travaux bruyants constatée durant les heures de repos lors des contrôles	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
remblayage, déblayage, excavation, fouille et de la circulation des véhicules et de la machinerie	Équiper les ouvriers exposés au bruit d'équipements de protection individuelle (bouchons d'oreille, serre-têtes ou casques)	Taux d'équipement effectif des ouvriers exposés constaté lors des inspections	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
	Utiliser des équipements à faible émission sonore (groupe électrogène, motopompe)	Fiches techniques des équipements de chantier attestant un niveau sonore réduit	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
Perte de biodiversité végétale et faunique par l'extraction du sable dans les zones d'emprunt	Remettre en état les zones d'emprunt après exploitation	Zones d'emprunt régérées et revégétalisées, réceptionnées en fin de chantier	Repli de chantier	Entreprise des travaux	Mission de contrôle / AGEE	PM
Risques d'affections auditives, olfactives, respiratoires et oculaires liés aux émanations de poussières, de gaz d'échappement, aux odeurs de carburants, lubrifiants et produits divers	Organiser des campagnes de sensibilisation des populations sur les risques de maladies (IST, VIH-SIDA, COVID-19)	Nombre de campagnes tenues et liste de présence	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	53 721 000 GNF (6 122 USD) — somme de deux postes chiffrés au §0.6.4 (Tableau 3 du résumé) : sessions communautaires

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
						sur la VBG (17 910 000 GNF) et sensibilisation du personnel à la VBG / au harcèlement sexuel / à la discrimination (35 811 000 GNF).
Risques d'affections sanitaires liés à la présence de déchets de diverses natures sur le chantier	Installer des poubelles à la base-vie pour recueillir les déchets	Nombre de poubelles installées à la base-vie et fréquence de vidage	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
Risque de prolifération des IST/VIH-SIDA lié aux travaux de chantier et à la présence de travailleurs extérieurs	Organiser des campagnes de sensibilisation des populations sur les risques de maladies (IST, VIH-SIDA, COVID-19)	Nombre de campagnes tenues et liste de présence	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle / PIDACC	PM
Risque d'accidents de circulation et de travail lié à la circulation des	Sensibiliser les ouvriers sur les règles de sécurité au travail	Nombre de séances de sensibilisation sécurité tenues et liste d'émargement	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
véhicules et engins du chantier	Doter le site de trousse de secours pour les premiers soins	Nombre de trousse de secours disponibles et vérifiées sur le chantier	Travaux	Entreprise des travaux	Mission de contrôle	PM
Risque d'exploitation et d'abus sexuels / harcèlement sexuel (EAS/HS) lié à la présence de travailleurs extérieurs dans la zone du projet	Sensibiliser les employés du projet et les communautés locales aux risques d'exploitation, d'abus sexuels et de harcèlement sexuel	Nombre de séances de sensibilisation EAS/HS tenues, personnel et communautés confondus	Travaux	Entreprise des travaux	PIDACC / CPSES	PM
	Faire signer à l'ensemble du personnel le code de bonne conduite	Taux de signature du code de bonne conduite par le personnel du chantier	Travaux	Entreprise des travaux	PIDACC / CPSES	Sans coût (mesure identique chiffrée au §0.6.4, Tableau 3)
Dégradation des sols par les produits phytosanitaires et les engrais liée aux techniques culturales basées sur l'apport abusif d'intrants et de pesticides	Mettre en place un système de drainage efficace	Réseau de drainage fonctionnel réceptionné et entretenu	Exploitation	Associations d'usagers de l'eau / Exploitants	DNGR	PM
	Optimiser l'irrigation en fonction des besoins des cultures	Plan de tour d'eau établi et respecté par culture	Exploitation	Associations d'usagers de l'eau / Exploitants	DNGR	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
	Adopter les techniques requises de préparation du sol et mettre en place un programme d'amendement organique des sols dans la zone d'intervention du projet, afin de prévenir toute dégradation ou tout appauvrissement des sols	Programme d'amendement organique élaboré et taux d'adoption par les exploitants	Exploitation	Exploitants agricoles	DNGR	PM
Réduction de la ressource en eau en amont liée à une irrigation excessive (gaspillage)	Respecter les normes et doses d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires afin d'éviter la pollution toxique des sols	Doses appliquées conformes aux normes constatées lors des contrôles	Exploitation	Exploitants agricoles	DNGR	PM
Risques d'eutrophisation liés à l'utilisation abusive de fertilisants et de pesticides et au phénomène de flux/reflux	Utiliser des pesticides homologués	Liste des pesticides homologués diffusée et taux de conformité constaté chez les exploitants	Exploitation	Exploitants agricoles	DNGR / AGEE	PM
Séquestration de carbone et lutte contre l'érosion et l'ensablement grâce à	Intégrer les changements climatiques dans les stratégies et activités du projet, en initiant des	Volet changement climatique intégré au plan de gestion du projet	Exploitation	PIDACC	AGEE	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
la valorisation des parcelles agroforestières par des plantations et reboisements (impact positif)	mesures de réduction de la vulnérabilité					
	Développer une bonne compréhension du climat, de son évolution et de ses répercussions sur les systèmes écologiques et socioéconomiques	Sessions de formation/information climatique tenues auprès des exploitants	Exploitation	PIDACC	AGEE	PM
	Réaliser un reboisement compensatoire	Nombre de plants installés et taux de survie constaté à 6 mois	Exploitation	Exploitants / PIDACC	Services des Eaux et Forêts / AGEE	PM
	Interdire de brûler les déchets sur le chantier	Clause d'interdiction de brûlage affichée et respectée, absence de foyers constatée	Exploitation	Exploitants	AGEE	PM
	Assurer l'entretien régulier des véhicules	Registre d'entretien des véhicules et engins tenu à jour	Exploitation	Exploitant / PIDACC	AGEE	PM
	Recourir à des technologies innovantes moins émettrices	Part des équipements/technologies à faible	Exploitation	PIDACC	AGEE	PM

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
		émission utilisés sur le périmètre				
Émission de gaz à effet de serre (méthane) liée à la riziculture	Mener des campagnes d'information, de formation et de sensibilisation des travailleurs et des populations, afin de promouvoir des pratiques et procédés écologiquement rationnels	Nombre de campagnes tenues et taux de participation des exploitants	Exploitation	PIDACC / DNGR	AGEE	PM
Augmentation de la prévalence des maladies d'origine hydrique (paludisme, bilharziose, dysenterie) liée à la présence permanente de l'eau	Former les chefs d'équipe aux techniques de premiers secours	Nombre de chefs d'équipe formés aux premiers secours	Exploitation	Exploitants / PIDACC	CPSES	PM
	Doter et exiger le port effectif des équipements de protection individuelle par les travailleurs	Taux de port effectif des EPI constaté lors des visites	Exploitation	Exploitants	CPSES	PM
Risque de maladies cardiovasculaires lié à l'usage de fertilisants et de pesticides	Utiliser des pesticides homologués	Liste des pesticides homologués diffusée et taux de conformité constaté chez les exploitants	Exploitation	Exploitants agricoles	DNGR	38 000 000 GNF (≈4 331 USD), provisionnés au budget global du PGES

Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Phase	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Coût
	Élaborer, faire valider et mettre en œuvre le Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) avant la première campagne agricole	PGPP validé; produits homologués exclusivement; registres d'achat et d'application tenus; applicateurs formés et équipés	Exploitation	PIDACC	DNGR / CPSES	
Risque de conflits sociaux lié à la divagation des animaux sur les périmètres irrigués	Élaborer un cadre de concertation et mettre en place une charte pastorale visant à éviter la divagation des animaux, en prévoyant des couloirs de pâturage éloignés des périmètres	Charte pastorale élaborée, validée et diffusée auprès des éleveurs et exploitants	Exploitation	PIDACC / Mairies concernées	CPSES	PM
	Mettre en place un mécanisme de résolution interne des conflits impliquant l'administration et les services compétents	Mécanisme de résolution des conflits opérationnel et nombre de cas traités	Exploitation	PIDACC	CPSES	PM

0.6.4 INDICATEURS CLES DE MISE EN ŒUVRE DU PGES

- nombre et pourcentage de personnes affectées recensées et indemnisées avant le démarrage des travaux ;
- nombre d'arbres reboisés en compensation, rapporté au nombre d'arbres abattus ;
- nombre de plaintes enregistrées, traitées et closes dans les délais prévus par le MGP ;
- taux d'exécution financière du budget du PGES par rapport aux montants engagés ;
- nombre de séances de sensibilisation et de formation (HSE, genre, techniques agricoles) réalisées.

0.6.5 ROLES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

La mise en œuvre du PGES est coordonnée par l'UNCP-PIDACC (Maître d'Ouvrage délégué / CEP), en lien avec le MAHH (Maître d'Ouvrage), l'entreprise adjudicataire des travaux, la mission de contrôle, l'AGEE (Agence d'exécution environnementale), la DNGR, la DNH, la DNEF, le CPSES et les collectivités territoriales. Un dispositif de rapportage périodique est prévu : rapports mensuels des environnementalistes de l'entreprise, rapports périodiques de la mission de contrôle, et rapports trimestriels de l'UNCP soumis à la BAD.

0.6.6 BUDGET GLOBAL DU PGES

Le coût global de mise en œuvre et de suivi du PGES du sous-projet de Falama s'élève à 1 146 048 190 GNF, soit environ 130 603 USD au taux de 1 USD = 8 775 GNF. Ce montant exclut les mesures contractuelles directement intégrées aux prix unitaires et forfaitaires des marchés de travaux.

Désignation	Coût (GNF)	Coût (USD)
Mesures d'atténuation et de compensation	238 171 050	27 142
Elaboration du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP)	275 000 000	31 339
Provision pour l'indemnisation des personnes affectées (PAR simplifié)	60 000 000	6 838
Activités de suivi et de surveillance	68 927 140	7 855
Activités de renforcement des capacités	389 000 000	44 330

Désignation	Coût (GNF)	Coût (USD)
Programme d'Information, Éducation et Communication (IEC)	75 000 000	8 547
Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	39 950 000	4 553
Total	1 146 048 190	130 603

0.6.7 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est détaillé à la section 10.7.1 du corps du rapport. Son circuit général, décrit en dix étapes (Tableau « Gestion des plaintes - étapes de traitement »), va de la formulation et du dépôt de la plainte auprès du Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) du District de Falama jusqu'à son archivage, en passant par l'enregistrement à la Mairie de la Commune Urbaine de Siguiri, la classification, le traitement (délai de sept jours), le retour au plaignant, la mise en œuvre et le suivi de la résolution, puis l'évaluation de la satisfaction du plaignant et la clôture.

Le corps du rapport (§10.7.1) précise que ce circuit général, orienté vers des instances locales publiquement identifiées, n'est pas approprié aux plaintes sensibles liées aux violences basées sur le genre (VBG), à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS) et au harcèlement sexuel (HS). Un circuit spécifique en sept étapes (Tableau « Circuit spécifique pour les plaintes VBG/EAS/HS ») a donc été établi : réception confidentielle, écoute et consentement, évaluation immédiate des risques, orientation vers les services, mesures de protection, suivi confidentiel et clôture, avec le point focal genre de l'UNCP-PIDACC et/ou l'ONG spécialisée comme intervenants pressentis. Le rapport indique lui-même que le rôle de ces acteurs comme point d'entrée confidentiel pour les survivant(e)s, ainsi que l'identité des personnes-ressources prévues à la section 9.4, restent à confirmer par le bureau d'études.

Le budget de mise en place du MGP pour la réhabilitation de la plaine de Falama s'élève à 39 950 000 GNF, soit 4 552,71 USD (§10.7.1, Tableau « Budget du Mécanisme de Gestion des Plaintes »), une part identifiable devant être réservée au fonctionnement du circuit spécifique VBG/EAS/HS. Voir la section 10.7.1 du corps du rapport pour le détail complet des deux circuits, des principes guidant le MGP et du budget.